



PREFET DU FINISTERE

**Compte-rendu de la réunion du Comité Local d'Information et de Concertation
de l'établissement Mc BRIDE de ROSPORDEN
Mairie de Rosporden – jeudi 8 septembre 2011 à 14h30**

Participaient à cette réunion présidée par Monsieur Frédéric ROSE, sous-préfet directeur de cabinet du préfet du Finistère :

- M. MONFORT, maire de Rosporden
- M. LE SAUX, maire d'Elliant
- M. DION, communauté de communes de Concarneau-Cornouaille
- M. GUICHARD, communauté de communes de Concarneau-Cornouaille
- M. PIRIOU, services de la communauté de communes de Concarneau-Cornouaille
- Mme SON, mairie de Rosporden, service urbanisme
- M. AUBERT, directeur de l'établissement Mc Bride de Rosporden
- Mme PASQUIER, responsable de la direction hygiène, sécurité et environnement de la Société Mc Bride
- M. AUTRET, établissement Mc Bride
- M. MALART, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) SPPR – RT
- M. MEVEL, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) – unité territoriale du Finistère
- M. PEQUERIAU, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) – unité territoriale du Finistère
- Commandant RAMPAL, Chef du groupement de Concarneau, Service départemental d'incendie et de secours du Finistère
- Major VAXELAIRE, service prévision – groupement de Concarneau, Service départemental d'incendie et de secours du Finistère
- M CLOAREC, SDIS du Finistère – direction expertise, recherche et développement
- Capitaine BRISON (Compagnie de Quimperlé) et Capitaine RIVIERE (communauté de brigades de Rosporden), du Groupement de gendarmerie du Finistère
- M. FAOU, Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper-Cornouaille
- M. CORBEL, société STEF- Bretagne Sud - Rosporden
- M. BERNARD, société STEF- Bretagne Sud - Rosporden
- M. BLAISE , direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) – SRS – UPR
- M SEVIGNON, direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) – SRS – UPR
- M. LE FOULER, préfecture du Finistère – DRH3M ;
- M. CALBOURDIN, préfecture du Finistère, SIDPC -bureau de la planification de secours et de défense, secrétaire de la réunion

Monsieur Frédéric Rose, directeur de cabinet du préfet, ouvre la réunion en remerciant les élus et l'ensemble des membres du comité de leur participation et en soulignant le caractère stratégique de ce CLIC du 8 septembre 2011.

En effet, si comme habituellement il va être présenté au comité une information actualisée sur le système de gestion de la sécurité de l'établissement McBride et sur les points relevant de la sécurité civile au sens strict (projet de plan particulier d'intervention révisé), le CLIC va également être amené aujourd'hui à rendre collectivement son **avis sur le projet de PPRT, plan de prévention des risques technologiques** qui est désormais, **intégralement finalisé**.

Ce recueil de l'avis du CLIC sur le projet de PPRT s'inscrit lui-même dans la phase de consultations déjà engagée par l'Etat (saisine des personnes et organismes associés le 21 juillet 2011) et qui va se poursuivre par la tenue de l'enquête publique sur le projet, du 3 octobre au 3 novembre prochains.

Les supports des interventions présentées devant le CLIC sont annexés au présent compte-rendu.

1 – présentation du projet finalisé de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

→ se reporter au support de présentation de la DREAL, joint.

Les échanges entre les participants au CLIC, à l'occasion de cette intervention, suscitent les observations et précisions suivantes.

Anticipation du financement des mesures foncières prévues par le PPRT.

Les acteurs (exploitant à l'origine du risque, Etat, communes de Rosporden et d'Elliant et communauté de communes de Concarneau-Cornouaille) ayant vocation à co-financer les mesures foncières (expropriations) qui découleront du PPRT approuvé ont la possibilité de mettre à profit le temps qui reste avant l'approbation formelle du PPRT pour avancer ensemble, parallèlement, dans le travail d'évaluation prévisionnelle du coût total de ces mesures et la préparation des protocoles partenariaux de co-financement, qui préfigurent eux-mêmes les conventions de co-financement qui seront conclues après l'approbation du plan. Il est légitime que tous aient le souhait de pouvoir disposer le plus tôt possible de cette évaluation prévisionnelle du coût global des mesures pour anticiper au mieux le montant de la participation au financement des mesures qui incombera à chacun.

Précisions sur la matérialisation, sur les cartographies du projet de plan, de plusieurs enjeux

A la demande de M. le maire de Rosporden, qui, à la lecture des cartographies présentées par la DREAL, précise la consistance de plusieurs enjeux de sa commune présents dans le zonage global du PPRT (notamment : 3 maisons d'habitation sur 2 sites, magasin LIDL), le service instructeur du plan (DREAL) apporte les explications sur la représentation graphique de ces enjeux et la confirmation qu'ils ont bien été pris en compte.

Principe général de "sévérification" des zones non construites (sauf en présence de projets compatibles), et des zones déjà non constructibles.

Le projet de carte réglementaire présenté (support d'intervention DREAL) fait apparaître la traduction de ce principe de "sévérification", acquis après concertation avec les POA. Ce principe est conforme au but essentiel d'un PPRT, qui est la sécurité des personnes et qui tend à limiter l'arrivée de populations supplémentaires dans une zone exposée à un risque.

Le projet de PPRT explicite expressément les principes qui ont concouru à la proposition de zonage réglementaire, notamment ce principe de "sévérification". L'enquête publique, qui va se tenir à brève échéance à Rosporden et Elliant, sera l'occasion d'apporter aux personnes, riverains notamment, qui en exprimeraient alors le souhait des précisions détaillées sur l'origine et la portée de ces principes. Ces explications pourront être données avec le concours des services de l'Etat instructeurs du dossier (tenue éventuelle d'une permanence de la DREAL, si nécessaire, lors de l'enquête publique). Le directeur de cabinet du préfet indique qu'il est essentiel de faire preuve de pédagogie pour développer la culture du risque.

Confirmation que plusieurs projets signalés par les acteurs concernés devraient être compatibles avec le PPRT.

Dans la mesure de ce qui était possible, plusieurs projets signalés par les acteurs locaux ont été pris en compte dans le projet de PPRT.

L'élaboration du PPRT et la concertation avec les personnes et organismes associés (POA) ont permis, dans le respect de la doctrine nationale, de parvenir à un règlement avec lequel devraient être compatibles plusieurs projets importants : sur Elliant, le projet d'extension limitée d'un petit lotissement au nord-est du site, en zone d'alea faible, et sur Rosporden, le projet de déchetterie intercommunale au sud-est du site et le

projet d'extension limitée de la société STEF-TFE Bretagne Sud, entrepôt frigorifique à l'est du site, avec des dispositions constructives appropriées.

Recueil de l'avis du CLIC sur le projet de PPRT McBride

M le sous-préfet directeur de cabinet, président du CLIC, invite, à tour de rôle, l'ensemble des membres du comité à faire connaître ses intentions de vote.

Il est ensuite procédé au recueil de l'avis du CLIC :

Votes défavorables : néant

Abstentions : néant

A l'unanimité, le comité local d'information et de concertation (CLIC) exprime un **AVIS FAVORABLE** au projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) McBride à Rosporden et Elliant.

2 – bilan d'application du système de gestion de la sécurité de l'exploitant (société McBride)

M. Xavier AUBERT, Directeur de la Société McBride à Rosporden et Mme Karine PASQUIER, responsable de la direction hygiène, sécurité et environnement de l'entreprise, exposent ce bilan qui est une présentation annuelle préparée, comme le prévoit la réglementation sur les CLIC, par l'exploitant lui-même.

→ se reporter au support d'intervention de l'entreprise, annexé au présent compte rendu

3. point sur la refonte en cours du plan particulier d'intervention – P.P.I. (SIDPC de la préfecture)

Le SIDPC présente le projet de plan particulier d'intervention (PPI) révisé, qui maintenant est prêt. Pour mémoire, le PPI est le plan d'urgence destiné à organiser les secours en cas d'accident majeur produisant des effets à l'extérieur des limites de propriété de l'établissement.

→ se reporter au support de présentation du SIDPC de la préfecture joint.

Ce projet complet de PPI révisé (nouveau périmètre assimilable à un cercle de 440 m de rayon) s'est appuyé :

-sur les conclusions de la DREAL rendues sur l'étude de dangers actualisée de l'entreprise, qui constituent également le fondement du projet, distinct, de PPRT ;

-sur les enseignements tirés de l'exercice PPI McBride de 2009 et de plusieurs autres exercices récents de sécurité civile concernant les problématiques propres aux PPI, qui conduisent notamment, dans le projet révisé, à préciser davantage la distinction et l'articulation entre schéma d'alerte initiale (signalement initial de l'événement) et schéma d'activation du PPI proprement dit.

Les procédures précédant l'approbation du PPI vont être :

-la saisine concomitante, par la préfecture des maires de Rosporden et d'Elliant, ainsi que de l'exploitant la société McBride qui disposeront d'une durée de 2 mois pour donner leur avis sur le projet de PPI ;

-la mise à disposition du public du projet de PPI pendant un mois (dans les mairies de Rosporden et d'Elliant et à la préfecture).

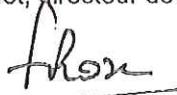
S'agissant de cette dernière consultation (mise à disposition du public du projet de PPI), il ne s'agit pas d'une enquête publique (contrairement à la procédure de consultation qui va être mise en oeuvre du 3 octobre au 3 novembre 2011 pour le projet de PPRT).

Pour éviter la confusion autour des deux procédures de consultation sur les deux dossiers distincts (PPRT et PPI) qui se rapportent au même établissement (enquête publique pour le PPRT, mise à disposition du

public pour le PPI), il sera fait en sorte, dans la mesure de possible, que le déroulement de ces deux consultations ne soit pas simultané : la mise à disposition du public du projet de PPI interviendra un peu plus tard dans la fin d'année 2011 et l'objet de cette seconde consultation (qui ne concerne pas le PPRT) sera clairement exposé.

L'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour ayant été abordées, et après avoir remercié l'ensemble des participants et souligné l'étape importante qui vient d'être franchie pour le projet de PPRT McBride, dossier prioritaire ayant pour objectif la sécurité des habitants de Rosporden et d'Elliant, M le directeur de cabinet prononce la levée de la réunion à 16 h 30.

pour le préfet,
le sous-préfet, directeur de cabinet



Frédéric ROSE

PJ :

- support d'intervention de la DREAL
- support d'intervention de l'exploitant (société McBride)
- support d'intervention du SIDPC de la préfecture